

ENSEMBLE

Éducation Nationale

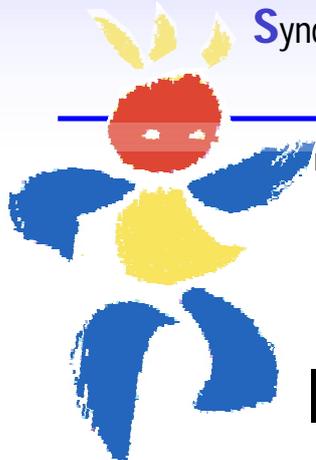
ISSN 1244.0701

N° 203

☐ Novembre 2009

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE



ENSEMBLE SNUIPP 48 - Rue des Écoles, 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Fax 04.66.49.15.09 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 11.09.2009 Prix 2€

Pour l'Éducation,
la Recherche, la Culture...

à l'appel de la CGT et de la FSU.
et de ses syndicats : SNUipp, SNES, SNEP...

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 6 novembre 2009

Grève

Mardi 24 novembre

Rassemblement et manifestation à Mende

- ☐ 9 heures 30 Assemblée Générale départementale,
Salle de La Chicanette.
- ☐ 11 heures Rassemblement
Cour de La Chicanette et manifestation.

(Voir en page 3, éditorial et Budget 2010 -
modalités sur <http://48.snuipp.fr>)

Vote FSU. : voir **POUR 48** n° 100

SOMMAIRE

- ☐ *Métier* : Aide personnalisée ; infos sur le Net p. 2
- ☐ *Éditorial* : Agir sans plus attendre ; Vote FSU ; Budget 2010 p. 3
- ☐ *Administratif* : CAPD du 5 novembre, CR et plan de formation 2009-2010 p. 4
- ☐ *Administratif* : CAPD (suite) Avancement PE 2009-2010 p. 5
- ☐ *Métier* : Évaluations CE1 et CM2 ; Rencontre IA ; *Administratif* : Prêt à taux zéro p. 6
- ☐ *Laïcité* : La loi Carle relance la guerre scolaire, Rentrée 2009 Lozère ;
Administratif : Lu au BO p. 7
- ☐ *Agir Ensemble* : Se syndiquer ; infos diverses p. 8

"La guerre scolaire
n'est pas
de l'histoire ancienne,
elle se déroule, aujourd'hui,
sous nos yeux. (...)
Nous sommes aujourd'hui
devant un choix décisif,
nationaliser
l'enseignement privé
ou privatiser
l'enseignement public."

Philippe MEIRIEU

Compte-rendu du groupe de travail "aide personnalisée" du 16 octobre 2009 au Ministère.

La première réunion du groupe de travail, dont le SNUipp avait demandé la tenue pour mettre à plat la situation de l'aide individualisée, s'est tenue jeudi 16 octobre 2009. Convoquée dans l'urgence, elle réunissait, pour le ministère de l'Éducation nationale notamment, le directeur de l'enseignement scolaire, les responsables du bureau des Écoles et la Direction Générale des Ressources Humaines, et pour les syndicats, le SNUipp, le SGEN, le SE et le SIEN.

En préambule, le directeur de la DGESCO a estimé que l'aide individualisée qui instituait une relation différente entre enseignants et élèves était un dispositif plutôt "apprécié". En revanche, il a reconnu qu'il était dans l'incapacité de dire si l'on "attaque bien la difficulté" (les 15% signalés par le rapport du HCE) et si cette mesure se substituera, à terme, au redoublement.

Le SNUipp a rappelé que ce dispositif a été mis en place simultanément aux nouveaux programmes, à la suppression de 2 heures d'enseignement et à la remise en cause des RASED dans un cadre de déstabilisation des personnels et de critique des résultats de l'école. L'une des conséquences est l'allongement de la journée pour certains élèves et le SNUipp en a profité pour réitérer sa demande de réflexion sur les rythmes scolaires hebdomadaires et quotidiens.

Le SNUipp a regretté l'absence de l'Inspection Générale, dont la note de synthèse apporte un certain nombre d'éléments sur le dispositif. Il pointe l'inégalité générée par ce dispositif selon le nombre d'élèves en difficulté dans l'école qui peut aller de quelques élèves à plus de 40% de l'effectif d'une classe. Il rappelle sa demande de maintien des RASED sur le temps scolaire et la possibilité de travailler en petits groupes sur le temps de classe pour tous "**le plus de maîtres que de classes**". Il fait part des principaux résultats de l'enquête qu'il a réalisée avec la participation de 1200 écoles.

Cette enquête est loin d'aboutir à un bilan aussi positif que celui du ministère, elle conclut à une demande de remise à plat du dispositif. En effet 73 % des enseignants des écoles ont fait évoluer le dispositif par rapport au projet initial en cours d'année scolaire et 79% d'entre eux pensent qu'il ne doit pas être maintenu en l'état.

De nombreuses questions se posent sur le choix des élèves qui peuvent être aidés dans ce cadre, sur le contenu même de cette aide, sur le rôle et la complémentarité avec le dispositif des RASED ...

Le SNUipp constate que les conseils des maîtres ont parfois été empêchés de mener leur projet : ce manque de confiance de la hiérarchie a été très mal vécu par les équipes, qui ont dû faire preuve d'imagination dans un temps très restreint pour organiser le dispositif. Le SNUipp qui a rappelé qu'il demandait davantage de temps de concertation et que les conseils des maîtres devaient rester maîtres du dispositif, a dénoncé les injonctions du type : "*débuter l'aide dès le début de l'année scolaire*" ou "*ne pas prendre de temps pour l'organisation*" qui existent dans certains départements. Le SNUipp demande que le dispositif soit évalué dans la durée par des chercheurs ou des observateurs indépendants.

Le ministère a reconnu l'intérêt de la présence de l'Inspection Générale dans ce groupe de travail ainsi que la nécessité de faire appel à des chercheurs. Il rappelle la nécessité d'intervenir au plus tôt, avant que la difficulté lourde ne s'installe, et ce dès la G.S. Il affirme que la souplesse est de mise, c'est l'enseignant qui doit décider du début de la mise en œuvre, de son contenu ; le rôle des IEN doit être limité à celui de conseil et non d'injonction. D'après la DGESCO, "*un bon système, c'est celui qui est décidé au niveau de l'école*".

Pour la formation, qui s'avère indispensable (le ministère reconnaît

le désarroi des enseignants), il préconise de mobiliser les 18 heures d'animations pédagogiques, en plus des autres dispositifs. La DGESCO rencontre un problème de recueil d'informations tant est grande la diversité des réponses à l'intérieur d'une circonscription et même au sein d'une école. Plusieurs séminaires d'IEN auront lieu ainsi qu'un inventaire des équipes de recherche qui travaillent sur cette question.

Il annonce que des consignes de souplesse seront données aux Inspections académiques sur l'organisation, la durée, l'horaire et le contenu des 60 heures.

Il se propose de tenir plusieurs réunions du groupe de travail :

- une première dans un mois pour présenter un bilan et des données chiffrées.
- deux autres portant sur la formation et sur les dispositifs mis en œuvre.
- enfin, une présentation des travaux de recherche en cours.

A l'évidence le ministère reconnaît le trouble et les nombreuses difficultés que soulève le dispositif mis en place dans la précipitation. Pour la première fois, il semble prendre la mesure des difficultés rencontrées par les enseignants.

Voir sur <http://48.snuipp.fr>

- Compte rendu des réunions de travail Maîtres formateurs au ministère.
- Calendrier prévisionnel des permutations informatisées.
 - Journées de l'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP).

Agir sans plus attendre

Dans l'Éducation et la Recherche, les conséquences des budgets successifs : pertes d'emplois, démolition de la formation continue, baisse de scolarisation des moins de trois ans, revalorisation, réformes diverses ... et les choix idéologiques actuels qu'ils illustrent (la Loi Carle anti-laïque en témoigne à nouveau) mettent à mal le système éducatif.

Prenant acte des réponses des autres organisations à ses propositions d'action unitaire avec grève, la **FSU** appelle à mener campagne pendant le vote du Budget dans le cadre du collectif "Notre Ecole, Notre Avenir" en utilisant la carte pétition unitaire et la lettre unitaire aux parlementaires.

La **FSU** a décidé une **journée de grève et de manifestations le mardi 24 novembre.**

Le **SNUipp Lozère** appelle à y participer :

- pour un système éducatif qui assure la réussite de tous,
- contre les suppressions de postes,
- pour l'augmentation des recrutements aux concours
- pour une autre réforme de la formation des enseignants,
- contre la précarité,
- pour les salaires et la revalorisation de l'ensemble des personnels
- pour la défense des statuts
- pour la laïcité de l'École et de la République.

Le **SNUipp Lozère** prend contact avec l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation pour leur re-proposer l'organisation commune de cette journée.

Le **SNUipp Lozère** appelle tous les personnels à y participer massivement, et à débattre dès le jour de la grève, en AG, des suites de l'action.

Mende le 2 novembre 2009 .



Congrès FSU

Consultation interne préparatoire au congrès FSU.
Ouverture du scrutin du **5 au 26 novembre.**
Tous les adhérents de l'année dernière et tous les nouveaux adhérents sont appelés à voter en utilisant le matériel de vote envoyé dans le **POUR 48 n° 100.**
Votez dès réception !

Budget 2010

Quelques éléments

du projet de budget 2010 :

- Fermeture de postes Éducation nationale : - **16 000.**

Ces fermetures se composent :

- - **18 202** suppressions de postes stagiaires en IUFM (conséquences de la mastérisation).
- - **600** suppressions de postes administratifs.
- + **2 658** créations premier degré.

Ces créations sont dues à l'évolution démographique et à la compensation des stages filés assurés par les actuels PE2 (7 000 + 2 000 Liste Complémentaire).

- + **144** créations en second degré pour les zones difficiles.

Les fermetures de postes stagiaires se décomposent ainsi :

- - **9 182** : 1^{er} degré liées à la suppression de l'année de PE2 (7 000 postes concours + 2 000 LC).
- - **7 144** : 2^e degré.

● - **1 876** : enseignement privé. La suppression inférieure à 20% (taux habituel) dans le privé s'expliquerait, d'après le ministère, par le moindre nombre de stagiaires dans le privé (modes de recrutement différents)

- Handicap : 292 M€ avec l'objectif d'arriver à 2000 UPI en 2010 (création de 200) et d'accueillir 10 000 élèves supplémentaires dans le premier et le second degré.

- EVS : aux 5 000 EVS-i à la rentrée devraient s'ajouter, dans le cadre du plan de relance, 5 000 EVS "généralistes" .

- 110 M€ : précision pour les actions de formation qui intégreraient le DIF.

- Prêt à taux zéro : 5M€ La Banque Postale gère ce prêt.

- Dispositif d'accompagnement des stagiaires : 100 M€

- Bourses élèves en master : 25 M€

CAPD du 5 novembre

L'avancement des professeurs des écoles et le plan départemental de formation ont été soumis à la CAPD.

Interventions du SNUipp pour :

- dénoncer le recul de l'offre de formation continue : aucun stage anglais cette année et annulation de stages l'an dernier (mathématiques, vocabulaire...)
- s'inquiéter de l'avenir de la

formation continue du fait de la disparition programmée des fonctionnaires stagiaires à l'IUFM, seul moyen actuel de remplacement.

- Diminution du nombre de places en R3 liée à l'effectif des PE2 (7 personnes !). Les TR, les temps partiels, les déchargés, l'ASH sont toujours écartés de ces stages.
- signaler des erreurs. Elles seraient

dues à un problème informatique national.

- Rappeler ses revendications concernant les promotions :
 - Avancement de tous au rythme le plus rapide.
 - transformation de la hors classe en échelons supplémentaires accessibles à tous.

Plan de formation 2009-2010, stages obtenus :

Du 28 septembre au 2 octobre
Stage occitan

Liste principale :

M-N. MEILLET
A. LAMETH
C. FLAYOL
F. LAZES
M-A. MAGNERES

Non retenus :

V. RIGHETTI
G. CERQUEIRA

5 et 6 octobre
Pratique artistique
histoire des arts

Liste principale :

I. CAYROCHE
B. GAUTHIER
C. BERTIN
L. LEROY
S. CHOFFEL
K. JAFFUEL
I. DUCROS
L. PROUHEZE

Liste d'attente :

M. DEZOUCHES
M. FALLET
L. AURAND
J. ROSSIGNOL
F. ROCHE

Non retenus :

N. PERRET
A. LAMETH
Y. LOUVEAU
C. MARTIN
D. CHEYREZY
C. MAZERIN
S. GAZAGNE
N. MASSE
S. GALAN
B. GALTIER

19 octobre
PSC1 Recyclage
secourisme

Liste principale :

I. CAYROCHE
C. BERTIN
M. MEYRAND
S. FOURCAUD
M-C AUJOLAT
K. HICAUBERT
K. CALMELS
M-C PORTE

20 octobre

Liste principale :

J. ROSSIGNOL
N. LACHAPELLE
M. BOYER
F. LEVY
C. MARTIN
C. VEYRIER
A. ROUSSON
S. GAZAGNE

Liste d'attente :

V. RIGHETTI
V. PORTAL
S. GALAN
L. COHEN-BACRIE
S. RAMEAU

Non retenus :

S. LALLEMANT
A. MAURIN
L. PERSEGOL
N. MEISSONNIER
S. FERRER
R. SARRUT
S. CONNOR
A. CHOUILLY
M. PEYTAVIN
M. FOLCO

22 et 23 octobre
EPS. Golf scolaire

Liste principale :

M-P GISCARD
S. Cournac
I. GUEANT
I. ANACKIEWICZ
K. HICAUBERT
J. MEZY
S. RAMEAU
L. PERSEGOL

Liste d'attente :

I. GUIRAL
L. BONAMUZA
S. FERRER
B. BERNABEU
R. SARRUT

Non retenus :

I. AGULHON
K. LAFONT
F. LAZES
F. BONNEFILLE
K. MEYRIAL-LAGRANGE
C. ROUSSON
I. HERBERA
F. FERRER
R. AUBERT
M. TERRADE

Du 23 novembre au 11 décembre
Maternelle

Liste principale :

B. ROUSSET
F. GERBAL
K. JAFFUEL
L. PROUHEZE
S. CLAIRIN
J. ROCHETTE
J. BESSIERE

Liste d'attente :

E. GILLES
N. WEINSANTO
O. RIXTE
C. CUARTERO
P. BOURION

Non retenus :

S. CHOFFEL
N. PERRET
F. MEJEAN
I. SANCHEZ
N. LACHAPELLE
C. MARTIN
F. GASC
V. PORTAL
S. RABIER
J. MEZY
M. MIRET

1er et 2 mars,
22 et 23 mars
Défi math

Liste principale :

V. ALBARET
L. BONAMUZA
R. SARRUT
C. ROUSSON
C. BOURGEAT
S. DELORME

3 & 4 mars, 7 & 8 avril, 26 & 27 mai
Voix
pour les "nuls"

Liste principale :

N. SANVOISIN
A. LAMETH
V. RIGHETTI
M. DEZOUCHES
J. ROSSIGNOL
A. BERNARD
C. MAZERIN
S. RAMEAU

Liste d'attente :

S. MORENO
S. CONNOR
M. PEYTAVIN
D. DESNAUD
F. BONNEFILLE

Non retenus :

L. PROUHEZE
S. RABIER
S. MENOUX
E. POUJOL
M. CAMPO
M. CLAVEL
S. BERNAT

15 et 16 mars
Accueillir un élève
handicapé
dans sa classe.

Liste principale :

I. GUEANT
K. CALMELS
L. COHEN-BACRIE

A. MAURIN
M. MARTINEZ
S. CONNOR

Liste d'attente :

A. POULIN
F. LAZES
F. BONNEFILLE
F. BRUN
C. GERBAL

Non retenus :

S. BERNAT
M. BERGOGNE

25 et 26 mars
Cinéma et
histoire des arts

Liste principale :

M. FALLET
M-L JOURDAN
S. BRUNEL
A-S LE MEUR
R. SARRUT
C. JEAN
C. BOURGEAT
J. BRESSIEUX

Liste d'attente :

A. POULIN
A. TERRISSE
Y. LOUVEAU

Non retenu :

Du 24 mai au 11 juin

Principaux
éléments de
mathématiques
et de culture
scientifique

Liste principale :

L. AURAND
Y. LOUVEAU
E. VARO
B. GALTIER
S. RABIER
C. BOUDON
M. MARTINEZ

Liste d'attente :

E. MARQUOT

I. PERRIER
C. ZIMMERMANN
M. CLAVEL
H. COUDERC

Non retenus :

M-P. GISCARD
M. FALLET
J. BESSIERE
M-F CROUZET
A-S LE MEUR
R. SARRUT
F. LAZES
M. FOLCO
F. BONNEFILLE
J. BRESSIEUX

14 au 18 juin
Usages de
la photo à l'école

Liste principale :

M-P. GISCARD
I. CAYROCHE
B. GAUTHIER
C. BERTIN
C. VARENE
C. CORNET
L. LEROY
N. PERRET

Liste d'attente :

S. CHOFFEL
M. MEYRAND
A. LAMETH
M. FALLET
K. HICAUBERT

Non retenus :

K. CALMELS
M-C PORTE
A. BERNARD
F. ROCHE
F. LEVY
M. DALUT-ORLHAC
A. FELTGEN
M-L JOURDAN
M. CATRIN
S. GAZAGNE
A. FINIELS

Avancement PE 2009-2010, sont promus :

Au Grand Choix

Du 4e au 5e échelon Barèmes

de 29.000 à 30.000

Au 01/09/09 :

- LE MEUR Anne-Sophie
- POURQUIER Anne
- VIEILLARD Gaëlle

Du 5e au 6e échelon Barèmes

de 33.000 à 40.750

Au 01/09/09 :

- BERGOGNE Magali
- CHABANON Séverine
- COLNOT Séverine
- POMMIER Florence
- Au 01/03/10 :
- SOLIER Alexandre
- Au 01/05/10 :
- MARCONNET Stéphane

Du 6e au 7e échelon Barèmes

de 39.000 à 52.431

Au 01/09/09 :

- DENAERDT Stéphanie
- LAURENTI Isabelle
- Au 01/10/09 :
- MAURIN Stéphan
- Au 01/01/10 :
- GERBAL Florence
- Au 01/03/10 :
- MEYRAND Myriam
- NIVOLIES Bénédicte
- SECKEL Gabriële
- Au 25/08/10 :
- MARTIN Chantal

Du 7e au 8e échelon Barèmes

de 52.914 à 58.917

Au 01/09/09 :

- GUEANT Isabelle
- TAURISSON Olivier
- Au 01/10/09 :
- NORRY Bernadette
- Au 12/01/10 :
- VLAHOVITCH Pierre
- Au 01/03/10 :
- ASSIER-MANUEL Claudine
- DEZOUCHES martine
- Au 01/04/10 :
- LEROY Liliane
- Au 10/04/10 :
- COURNAC Stéphane

Du 8e au 9e échelon Barèmes

de 59.108 à 62.247

Au 01/12/09 :

- CHAPEL Cécile
- COUDERC Hélène
- Au 14/01/10 :
- KUROWSKI Jocelyne
- Au 01/02/10 :
- CABANEL Alain
- Au 01/03/10 :
- CHOFFEL Sylvie
- HUGUES Jean-Michel
- Au 11/04/10 :
- CAYOT Thierry

Du 9e au 10e échelon Barèmes

de 67.350 à 71.914

Au 01/09/09 :

- DUPRIEZ Christine
- LALLEMANT Sylvie
- Au 01/10/09 :
- CHAUSI GAUDRY Martine
- Au 01/08/10 :
- JOFFRIN Edwige

Du 10e au 11e échelon Barèmes

de 74.494 à 75.250

Au 01/09/09 :

- BLANQUET Roselyne
- Au 01/10/09 :
- GAILLARD Jean-Claude
- PEREZ Marc

au Choix

Du 5e au 6e échelon Barèmes

de 31.303 à 36.000

Au 01/09/09 :

- COSYN Sandrine
- DESNAUD Delphine
- LAURAIRE Dominique
- ROUSSON Claudie
- Au 01/12/09 :
- DA SILVA Gaëlle
- Au 02/12/09 :
- MERCADIER Cécile
- Au 04/12/09 :
- NAVEAUX Emilie
- Au 01/03/10 :
- BORELLO Sandrine
- BRUNEL Sarah
- CHARBONNIER Sindy
- Au 02/05/10 :
- APCHER Aurélie
- Au 12/05/10 :
- ROQUEPLAN Laetitia
- Au 07/08/10 :
- CAMPO Mireille

Du 6e au 7e échelon Barèmes

de 38.000 à 48.344

Au 01/09/09 :

- COHEN-BACRIE Laure
- CONSTANT Fabienne
- GUIRAL Isabelle
- JOURDAN Marie-Laure
- POURQUIER Nathalie
- Au 02/09/09 :
- BIBAL Jean-Louis
- Au 14/10/09 :
- RAMEAU Sylvia
- Au 26/10/09 :
- MIGLIORE Marie-Pierre
- Au 27/10/09 :
- ROUSSEAUX Caroline
- Au 01/11/09 :
- RAMEAU Régis
- Au 01/12/09 :
- CHIBAUEL Marie
- Au 01/03/10 :
- CHAMBON David
- TUZET Carine

Du 7e au 8e échelon Barèmes

de 43.500 à 55.881

Au 01/09/09 :

- FOURCAUD Sandrine
- Au 18/09/09 :
- MAZERIN Christine
- Au 24/09/09 :
- BERNON Pascale
- Au 10/10/09 :
- PORTAL Véronique
- Au 30/10/09 :
- RAYNAL Carole
- Au 01/11/09 :
- DUCROS Isabelle
- Au 01/12/09 :
- PORTAL Bruno
- ROUSSET Béatrice
- Au 07/12/09 :
- DUQUESNE Yannick
- Au 30/12/09 :
- PELLET Magali

Du 8e au 9e échelon Barèmes

de 49.083 à 60.911

Au 04/09/09 :

- BONHOMME Cécile
- Au 12/10/09 :
- CORNET Gilles
- Au 16/11/09 :
- CAZORLA Sylvie
- Au 01/12/09 :
- CHABANON Chantal
- Au 22/01/10 :
- BEAUCLAIR Éric
- Au 01/02/10 :
- COLOMBAIN Marie-Anne
- Au 21/02/10 :
- LELEU Marie-Pascale

Du 9e au 10e échelon Barèmes

de 68.022 à 70.156

Au 01/01/10 :

- FOURETS André
- PAUL Brigitte
- Au 01/04/10 :
- GERBAL Françoise
- Au 01/07/10 :
- BOISSIER Yvette
- MIALLOT Philippe
- Au 04/07/10 :
- RESSEGUIER Michèle

Du 10e au 11e échelon Barèmes

de 74.817 à 75.061

Au 01/12/09 :

- CARRUELLE Roland
- Au 01/04/10 :
- BOYER Claudine
- Au 01/07/10 :
- MONTEIL Dominique
- ROUSSON Jean-Claude

à l'Ancienneté

Du 2e au 3e échelon

Au 01/09/09 :

- BERNAT Soizig
- LAZZARELLI Julie
- LOPEZ Claire
- MAZOYER Mélanie

- TESTUD Mylène
- VIALA Émilie
- MAGNERES Marie Aude

Du 3e au 4e échelon

Au 01/09/09 :

- BONNEFILLE Fanny
- BRUN Flore
- BRUNEL Marlène
- BRUNEL Virginie
- BURGUN Aurélie
- CAILLON Edmée
- CERQUEIRA Guillaume
- CREISSEL Carine
- DARDE Hélène
- DUCASTEL Sonia
- FRANGOS Mélina
- GUIGUES Jordane
- LAVILLAT Gaëlle
- LE DOUSSAL Nicolas
- LESCURE Émilie
- LUNET DE LA JONQUIERE Sophie
- MERSADIER Julie
- MEYNIAL Céline
- PATTINSON Aurélie

Du 4e au 5e échelon

Au 01/03/10 :

- BARTHEZ Emmanuelle
- BERNABEU Brice
- CLAVEL Marie
- FLAYOL Camille
- MADERN Stéphanie
- Au 01/06/10 :
- SAPIN Laure
- Au 04/06/10 :
- BOINEAU Fabienne

Du 5e au 6e échelon

Au 01/09/09 :

- FERRER Sébastien
- SALENDRES Élodie
- VALENTIN Brice
- Au 21/09/09 :
- MOURGUES Aline
- Au 01/01/10 :
- MARIE Eddy
- VIDOU Stéphane
- Au 16/04/10 :
- BARLET Vanessa
- Au 26/04/10 :
- BEAUFILS Aurélie

Du 6e au 7e échelon

Au 01/09/09 :

- GAZAGNE Sophie
- Au 22/09/09 :
- ROCHETTE Sylvie
- Au 05/01/10 :
- PAGES-PALMIER Sandrine
- Au 01/05/10 :
- LEGENDRE François
- Au 28/07/10 :
- CUARTERO Catherine

Du 7e au 8e échelon

Au 01/09/09 :

- AURAND Sophie
- Au 05/09/09 :
- TOURNEMIRE Sylvain
- Au 14/09/09 :
- REGINCOS Michelle

Au 18/09/09 :

- CLAIRIN Sandrine
- Au 24/11/09 :
- BAUDET Morgane
- Au 01/05/10 :
- AURAND Laurence

Du 8e au 9e échelon

Au 29/09/09 :

- SALEIL Marie-José
- BURGUN Aurélie
- GUILLEM MARQUES Élisabeth
- Au 01/08/10 :
- HUET Christèle

Du 9e au 10e échelon

Au 01/10/09 :

- CARNAC Maïté
- Au 01/01/10 :
- FRECENON Denise

Du 10e au 11e échelon

Au 06/05/10 :

- PERCEVAULT Fabrice

Stagiaires IUFM

Du 1er au 2e échelon

Au 01/12/09 :

- ALLEMANT Lucile
- BONNET Laure
- DAVOULT William
- LLINARES Maud
- REBOUL Audrey
- RORTAIS GILBERTAS Marie-Pierre
- ROUSSON Marine
- ULRICH Marion

Reclassement des néo-titulaires

Au 01/09/09 :

- FRANGOS Mélina 3e éch. report ancienneté 4 m 6 j
- LUNET DE LA JONQUIERE Sophie 3e éch. report ancienneté 4m13j
- MEYNIAL Céline 3e éch. report ancienneté 4 m 7 j
- PY Isabelle 5e éch. report ancienneté 1a3m1j
- CAILLON Edmée 3e éch. report ancienneté 9m19j
- MARTIN Audrey 3e éch. report ancienneté 0a0m0j

Hors classe

Du 4e au 5e échelon

Au 01/04/10 :

- GUENNOU Alain

Du 5e au 6e échelon

Au 01/11/09 :

- BAUMLE Sandrine

Du 6e au 7e échelon

Au 18/06/10 :

- DOUTRES Gérard

Évaluations CE1 et CM2

La Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère a apporté un certain nombre de précisions sur les évaluations 2009-2010.

Les dates de passage ont été rendues publiques (voir ci-dessous).

Le SNUipp a exprimé le désaccord profond des enseignants sur ce nouveau protocole, dont certains éléments sont partagés par les sénateurs chargés d'un rapport sur ces nouvelles évaluations :

- un bilan, avec une correction binaire, ne permet pas d'aider les élèves.
- certains exercices ne sont pas appropriés au niveau des élèves et à la période de l'année.
- compte tenu de l'objectif (mesurer l'efficacité du système) il n'est pas utile de les faire passer à tous les élèves.
- la crainte de la publication des résultats par école, qui aurait des conséquences désastreuses.

Le ministère assure qu'il n'est pas question de publier d'autres résultats (école par école) que ce qui a été fait en 2009 et annonce des aménagements pour la session 2010 :

- deux items ne correspondant qu'à des compétences de fin de CM2 sont supprimés (plus-que-parfait et division par un décimal).
- un code supplémentaire est proposé, pour la non réponse (donc 0, 1, 9 ou A pour absent).
- l'application locale permettra un calcul pour chaque élève, prenant

en compte le nombre réel d'items effectués ; elle permettra aussi la synthèse avec les différents champs en math et en français ; un repère de saut de page facilitera la saisie.

l'application nationale permettra aux équipes de circonscription de travailler sur chaque item, et non sur des résultats agrégés comme précédemment.

En français CM2

- renforcement de la rédaction par rapport à la copie et permettant d'évaluer la capacité à construire un texte narratif.
- en orthographe, plus de poids à l'écriture ; différents niveaux de compétences pour le lexique et la syntaxe.
- en vocabulaire, des modifications importantes, avec l'ajout de compétences : rédiger une définition et utiliser le dictionnaire.

En math CM2

- en grandeurs et mesures ainsi qu'en géométrie, les items sont indépendants les uns des autres.
- les problèmes d'utilisation de données numériques sont revus.

Sur les autres points signalés, le ministère persiste : le codage binaire correspond aux objectifs de l'évaluation. Il ne permet pas d'aider l'élève, mais l'enseignant est capable de repérer ce qui pose problème ; en janvier, cela permet de mettre en place des actions de remédiation et de donner une image plus dynamique à l'entrée en 6e, dans la mesure où des progrès ont pu être accomplis.

Rencontre avec M. l'Inspecteur d'Académie

Des délégations du SNUipp puis de la FSU ont été reçues le 22 octobre par M. l'Inspecteur d'Académie en poste en Lozère depuis le 1er octobre et M. le Secrétaire général.

Ont été évoqués différents points dont les problèmes de rentrée, l'aide personnalisée, les Écoles Numériques rurales (ENR), la formation professionnelle, le mouvement des personnels, la santé des personnels, mais aussi la précarité, la laïcité...

Administratif

Prêt à taux zéro

Le dispositif "*Prêt à taux zéro*", en vigueur depuis le 25 septembre 2009,

s'adresse aux enseignants **titulaires** qui achètent leur **logement principal** :

- soit l'année de leur première affectation ;
- soit suite à un changement de département dans le cadre d'une mutation interdépartementale.

Les intérêts sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale.

Montant du prêt

Le montant individuel du prêt est de 30 000 € dans le cas d'une première acquisition (cette condition de primo-acquéreur se définit comme un emprunteur n'ayant à aucun moment, au cours des 2 années précédant l'offre de prêt, été propriétaire de la résidence principale) et de 15 000 € dans le cas d'un achat après revente.

Le montant étant individuel, un couple ouvrant tous deux droit au prêt peut bénéficier d'un prêt maximal de 60 000 € pour une première acquisition ou de 30 000 € sinon.

Le montant du prêt doit couvrir au maximum 50 % de l'endettement total :

Durée du prêt

Le prêt peut se souscrire pour une durée de remboursement de 2 à 10 ans, échéances mensuelles et constantes.

Banque et assurance

La seule banque habilitée à délivrer ce prêt est la Banque postale. La MGEN cautionne et assure ce prêt.

	CM 2	CE 1
Distribution des livrets dans les écoles	Du 13 au 15 janvier 2010	11, 12 et 14 mai 2010
Passation des épreuves	Du 18 au 22 janvier 2010	Du 17 au 21 mai 2010
Corrections	Du 25 au 29 janvier 2010	Du 25 au 28 mai 2010
Remontée des résultats	Du 28 janvier au 17 février 2010	Du 27 mai au 16 juin 2010
Information des parents	Du 1er au 5 février 2010	Du 30 mai au 4 juin 2010
Publication des résultats départementaux, académiques, nationaux	24 février 2010	21 juin 2010

Laïcité

La Loi Carle relance la guerre scolaire

La part des élèves accueillis à l'école publique en France, n'a pas bougé depuis 1980 à **86,5 %** et ce malgré maintes campagnes de dénigrement. Ceci a toujours provoqué la colère des tenants de la privatisation. L'école publique scolarise jusqu'à 98,3% en Creuse et moins de 70% dans 10 départements : Côtes d'Armor 69,4%, Haute Loire 66,5%, Mayenne 66,1%, **Lozère 64,9%**, Loire Atlantique 64,8%, Finistère 63,4%, Maine et Loire 62,2%, Ille et Vilaine 62%, Morbihan 51% et Vendée 49,8%.

En 2004, un article 89 introduit, par un amendement détourné, dans la loi "*libertés et responsabilités locales*", obligeait les maires, à payer la scolarité de leurs élèves fréquentant les écoles privées d'autres communes. Surcharge financière annuelle, non compensée par l'État: 500 millions d'€.

Une rupture fondamentale est initiée, dans le dispositif législatif qui établit un rapport institutionnel fort et hautement symbolique, entre l'École et sa commune (LA COMMUNALE). Les collectivités territoriales n'ont, en vertu de ce lien consubstantiel, de compétences et de charges afférentes que pour les établissements publics. Pour les écoles privées, la commune n'a aucune compétence, uniquement des charges dues à la loi Debré (1959)

La relation école-commune, fondatrice d'un lien citoyen, est bradée, au mépris de la "*libre administration des collectivités locales*", et ce au profit d'une relation purement utilitariste et consumériste où le citoyen cède le pas devant le consommateur, appelé à choisir "*librement*" au sein d'un vaste marché scolaire dérégulé, où l'enseignement est un "*service*".

La loi Carle, adoptée définitivement, conserve l'essentiel de l'article 89, et n'en diffère que par quatre conditions difficiles à contrôler :

- une "*capacité d'accueil*" de la commune de résidence insuffisante,
- une "*obligation professionnelle*" quelconque des parents,
- "*des raisons médicales*",
- un frère ou une sœur scolarisé dans la commune d'accueil.

Conditions d'un financement

obligatoire faciles à contourner, voire à créer de toutes pièces, puisqu'il suffit aux familles d'inscrire leur premier enfant dans le privé et de réclamer l'automatisme pour les suivants.

Cette loi institue un authentique "*chèque éducation*", qui pose abruptement le principe d'obligation d'un financement généralisé et non contrôlé à l'élève et ce pour le seul bénéfice des établissements privés.

*"On crée les conditions d'une guerre scolaire perpétuelle, permanente et de moins en moins larvée".**

Depuis, le Conseil Constitutionnel a décidé que la loi Carle était conforme à la Constitution. C'est la logique de marché scolaire qui se trouve, ainsi, encouragée. Pour le SNUipp comme pour le Comité national d'Action laïque (CNAL), c'est une très mauvaise nouvelle pour l'École publique **. Ils appellent à poursuivre le combat contre cette loi injuste qui fragilise un peu plus, un service public et laïque d'éducation déjà malmené.

Le CNAL a décidé d'engager un plan d'action pour exiger la priorité à l'École publique, laïque et gratuite. D'ores et déjà, il demande aux collectivités locales de ne plus financer les dépenses facultatives des établissements privés : forfait pour les écoles préélémentaires ou sous contrat simple ainsi que les aides à l'investissement pour les établissements du second degré. Des décisions dans ce sens sont déjà prises par la municipalité de Cahors et la Loire- Atlantique.

Le **SNUipp Lozère** membre, avec la FSU, de l'Observatoire de la laïcité de Lozère, soutient ces initiatives. Le SNUipp dans le cadre de la grève et manifestation du 24 novembre appelle tous les citoyens attachés à la laïcité de l'École et de la République à intervenir auprès des municipalités pour dénoncer le mauvais coup porté aux écoles et aux finances locales.

* Dépêche AEF n°120844 du 7 octobre 2009 : Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi, auteurs de *Main basse sur l'école publique*.

** Communiqué CNAL, 23 octobre 2009.

Rentrée 2009 Lozère

Enseignement Public 1er degré :
Préélémentaire **1869** (1853) + 16
Élémentaire **2806** (2765) + 41
Total Public : 4675 (4618) + 57.

Enseignement Privé 1er degré :
Préélémentaire **1049** (1043) + 6
Élémentaires **1487** (1459) + 28
Total privé : 2536 (2502) + 34.

Total des élèves scolarisés
Préélémentaire **2918** (2896 en 2008)
Élémentaire **4293** (4224 en 2008)
Total 7211 (7120 en 2008) + 91.

Collèges publics (SEGPA incluse):
2746 élèves (2373 en 2008) + 103.

Administratif

Lu au B.O.

n° 37 du 8 octobre 2009

- Éducation à la santé : Déplacements à l'étranger dans le contexte d'épidémie de grippe A/H1N1.
- Instructions pédagogiques: Éducation au développement et à la solidarité internationale.
- Actions éducatives : Parlement des enfants 2009-2010.
- Nominations : Conseil supérieur.

n°39 du 22 octobre 2009

- Scolarisation des élèves handicapés : Continuité de l'accompagnement scolaire.
- Éducation artistique et culturelle : Classes à horaires aménagés Théâtre écoles et collèges.
- Protection du milieu scolaire : Sécurisation des établissements scolaires et suivi de la délinquance.
- Activités éducatives : 21e Semaine de la presse et des médias dans l'école.
- Vacances de poste : IUFM de l'académie de Strasbourg.

n° 40 du 29 octobre 2009

- Encart : Socle commun de connaissances et de compétences.
- Déconcentration administrative : Délégation de pouvoirs aux recteurs et aux I.A. en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires.
- Propriété intellectuelle : Mise en œuvre dans les écoles du contrat du 25 septembre 2008 sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées.
- Actions éducatives : Journée franco-allemande du 22 janvier 2010.
- Actions éducatives : Actions en faveur de la langue française.
- Hygiène et sécurité : Compte rendu de la réunion du comité central d'hygiène et de sécurité ministériel.
- Vacances de postes : À l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.).

Agir Ensemble

**La force de notre profession
c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

ÉCHELONS	INSTITUTEURS						PROFESSEURS DES ÉCOLES						P.E.G.C.					
	A D J O I N T	DIRECTION			S P É - I M F	Dir. Spé 1 à 4 Cl.	A D J O I N T	DIRECTION				S E G P A	S P É - I M F	H O R S C L	C L · N O R M.	H O R S C L	C L · E X C	
		1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.				1 Cl.	2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +							
11e	142	143	146	150	146	150	178	179	183	187	190	192	180		151			
10e	130	131	134	138	134	138	165	166	170	174	177	179	168		139			
9e	118	119	122	127	122	127	152	153	156	161	164	166	154		132			
8e	112	113	116	120	116	120	143	144	147	151	154	156	144		123			
7e	Retraités: pension < 1400€ 84 € pension > 1400€ 91 €						133	134	137	141	144	146	136	214	117			
6e							123	123	127	134	137		130	202		177		
5e	AVS, Adj d'éducation, EVS : 46 €						115	116	119	123	127			190		165		
4e	Disponibilité, Congé parental : 46 € Congé de formation :						110	111	114	118	121			176		151	201	
3e	80 % de la cotisation						105	106	109	113	116			166		139	189	
2e	et selon le temps partiel :						PE1 IUFM et LC sans poste : Gratuit						154		132	177		
1er	50 %, 75%... de la cotisation.						PE2 IUFM et LC en poste : 81 €						136		123	165		

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHESION 2009-2010

au **SNUipp - FSU**, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

M. Mme. Mlle Nom :

Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats Rue des Écoles 48000 MENDE.**

Signature:

Prénom:

Date de naissance:

Téléphone :



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse
N° 0407 S 06095

Imprimé par nos soins
Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48 .
Publication mensuelle

Affectation sur postes adaptés rentrée 2010-2011.

Demandes à l'Inspection Académique avant le : **Vendredi 13 novembre** 12 h, délai de rigueur.

Permutations informatisées

Calendrier prévisionnel sur <http://48.snuipp.fr>.

Conseil syndical vendredi 13 novembre 17 h 30

salle de la Chicanette Mende.

CDEN

(Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

mardi 10 novembre à la Préfecture.

Ordre du jour :
Bilan de rentrée dans le premier et second degré.
Renouvellement des DDEN.

Rappel

<http://48.snuipp.fr>

à consulter régulièrement.